

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 avril par le maire, Monsieur Claude LANDAIS, s'est réuni à la Mairie de Giverny, à 19h 05, en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : Mr Claude LANDAIS, Mme Monique DELEMME, Mr Daniel DROU, Mr Norbert FAVIN, Mr Yves HERGOUALCH, Mme Claude LELEU, Mr Michel METZ, Mr Grégoire BÉDICHE, Mr Jacques FALC'HOT, Mme Anne-Marie GRIFFON, Mme Daniëlle MEDIEUX, Mr Arnaud ETCHEBERRY.

Douvoirs : Mr Jean-Claude DOGIED à Mme Monique DELEMME
Mr François LAMY à Mr Daniel DROU

Secrétaire de séance : Mme Daniëlle MEDIEUX

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 février 2015 a été approuvé et validé par le conseil municipal et approuvé à l'unanimité.

PLU et AVAP

Dans le cadre de la révision du POS (Plan d'occupation des sols) qui deviendra un PLU (Plan local d'urbanisme) et de la ZPPAUP en AVAP, la commission municipale (Monique Delemme, Anne-Marie Griffon et Michel Metz) a commencé à travailler sur ces projet importants pour l'urbanisation et la protection de la commune. **Le conseil municipal à l'unanimité souhaite préserver l'image de village paisible de notre commune, un peu écornée par la multiplication des propositions commerciales.**

Michel Metz a rappelé le règlement de la ZPPAUP qui reprend les obligations légales du Code de l'Environnement concernant les enseignes, les pré enseignes et la publicité.

Une autorisation de la mairie est obligatoire pour **l'occupation du domaine public**. En général à Giverny, la façade constitue la limite de propriété, notamment dans la rue Monet. Chacun convient que vu l'étroitesse des rues, il est difficile d'envisager empiéter sur la chaussée.

Le problème des terrasses, de la sécurité et de la responsabilité civile de l'occupant est posé. Parmi les Givernois seuls 15% vivent de l'effet "Claude Monet".

Dans le cadre légal du village "site inscrit" et confirmé par la ZPPAUP :

Toutes publicités et pré-enseignes sont interdites et peuvent faire l'objet de plaintes au tribunal correctionnel avec une amende importante.

Les enseignes sont soumises à autorisation délivrée par le maire après avis de l'architecte des Bâtiments de France. Il existe un document cerfa pour déposer une demande d'enseigne (cerfa 14798*01).

L'occupation du Domaine Public est actuellement réglementée par un arrêté de 2008 qui n'est que partiellement appliqué.

Monsieur le maire souhaite qu'une réunion des commissions Finances et Urbanisme revoient les conditions de cet arrêté.

Nous entrons en phase d'élaboration des PLU et AVAP. Le conseil privilégie la concertation. Elle permettra d'impliquer les acteurs dans l'élaboration des règlements ainsi que d'une charte ou guide des enseignes, et devra les convaincre de se modérer dans l'occupation du domaine public. Il est

proposé d'écrire à tous les commerçants pour leur proposer un rendez-vous avec la commission urbanisme. Cette action pourrait se faire au deuxième semestre 2015.

FEUX TRICOLORES

Monsieur le maire après accord et appui de l'Agence Routière propose au conseil municipal l'installation de feux tricolores à la sortie de la rue des grands jardins débouchant sur le Chemin du Roy pour assurer une sortie sécurisée des Givernois.

Le coût des feux tricolores, électricité comprise, s'élève à environ 20 000 euros. Une subvention au titre des amendes de police pourrait couvrir 40% de cette somme. Une subvention sera demandée aussi au titre de la réserve parlementaire.

Le feu sera commandé à partir de la rue des grands jardins.

OBJET : AMENDES DE POLICE – AMENAGEMENT SECURITAIRE FEUX TRICOLORES CARREFOUR – RD5 CHEMIN DU ROY / RUE DES GRANDS JARDINS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la priorité de sortie sur le Chemin du Roy de la rue des Grands jardins et du parking du restaurant "Le jardin des plumes" n'est jamais respectée et pose de nombreux problèmes sécuritaires aux Givernois et aux clients du restaurant.

Après étude avec l'agence routière, il nous a été proposé comme unique solution l'équipement en feux tricolores de ce carrefour, avec détecteur de vitesse, boucles magnétiques et implantation d'un passage clouté.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

par 12 voix pour et 2 abstentions (Mmes Anne-Marie Griffon et Danièle Mérieux)

DECIDE :

- de solliciter le Conseil départemental pour l'obtention d'une subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police pour l'aménagement de ce carrefour.
- de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.
- d'inscrire le montant des travaux au budget si les subventions sont accordées.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cet aménagement.

ACQUISITION PARCELLE D 188 (Les Ajoux) de la TERRA FOUNDATION

Suite aux négociations entamées avec la TERRA Foundation of Arts en 2014, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle D 188. Il rappelle que la position de la commune est d'acheter, dans la mesure du possible, des terrains nus pour garder le caractère rural du village et sauvegarder des zones vertes.

Délibération

OBJET : ENGAGEMENT D'ACQUERIR LA PARCELLE D 188 PROPRIETE DE LA TERRA FOUNDATION

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que les tractations avec la TERRA FOUNDATION entamées en 2014 après la donation du terrain jouxtant le parking "La Prairie", relatives à la parcelle n° 188 section D lieu-dit LES AJOUX d'une superficie de 2473 ca, et après consultation de Maître Jouyet, notaire à Ecos, le prix de cette parcelle a été négocié sur la base de 15.000 €.

Monsieur le Maire propose de financer l'achat de cette parcelle en inscrivant une somme de 16.000 € (frais inclus) au compte 2111 de la décision modificative budgétaire n°1-2015.

Ce montant sera prélevé sur le programme des travaux de la rue Claude Monet suite aux économies consenties par la Société Colas-Devaux.

**Le conseil municipal
Après avoir délibéré
à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire

- à signer l'acte de vente
- à établir une DM n° 1 pour le paiement de cette acquisition
- à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Les conseillers souhaitant protéger cette zone acceptent la proposition de monsieur le maire à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE NO 1

Cette décision qui ne modifie pas le budget communal permettra l'achat du terrain appartenant à la Terra Foundation for the Arts.

Délibération

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours

Considérant d'autre part, la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables :

**Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
à l'unanimité**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

GIVERNY - BP 2015
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération du 5 mai 2015

FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2015	DM n°1	Total BP 2015	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2015	DM n°1	total BP 2015
6574	Subventions	7 500		7 500					
	<i>dont CCAS - 1000 €</i>								
	<i>Comité des Fêtes + 1000 €</i>								
	Total Dépenses Fonctionnement	636 380,65	0	636 380,65			636 380,65	0	636 380,65

INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2015	DM n°1	Total BP 2015	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2015	DM n°1	Total BP 2015
2315-90701	Tx rue Cl Monet	694 352 €	- 16 000 €	678 352 €					
2111	Terrains	26 500 €	16 000 €	42 500 €					
	Total Dépenses investissement DM		0,00 €					0	
	Total Dépenses investissement	957 774,52 €	0,00 €	957 774,52 €			957 774,52	0	957 774,52

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes a décidé de reprendre du service. le calendrier de cette année comprend la manifestation du 14 juillet et les Automnales. le conseil municipal se réjouit de cette décision et accepte à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire d'allouer au Comité des Fêtes une subvention de 1000 euros qui sera prélevée sur la somme initialement prévue pour le CCAS.- Voir DM n°1-

Délibération

OBJET : SUBVENTION AU COMITE DES FETES/ 2015

Le Conseil Municipal, dans le but d'accompagner financièrement le Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête du 14 juillet de la commune et des Automnales de Giverny, propose de lui octroyer une subvention de 1.000 € en 2015

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
à l'unanimité

- **Décide** d'octroyer au Comité des Fêtes de Giverny une subvention de 1.000 €uros pour l'année 2015 (compte 6574 du BP de l'exercice en cours) et de substituer ce montant des subventions allouées au CCAS 2015.

EDITION DU MAGAZINE 2015

L'édition du magazine 2015 a permis de réaliser une économie d'environ 50 % par rapport au coût de celui de 2014 (Changement d'imprimeur). Ce bénéfice sera affecté à l'édition d'un livret en cours de réalisation par la commission communication avec la participation de Roland Sorin : "**La guerre 1914-1918 à Giverny**".
Prévision de sortie du livret pour le 11 novembre 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Dotations

Elles sont en baisse.

pour information : Giverny est classée commune riche et verse une compensation aux communes pauvres.

Bancs publics

Une occasion intéressante à permis l'achat de 6 bancs pour un montant de 1080 euros au lieu de 1740 euros. 2 bancs seront installés près des toilettes publiques. Les autres dans le village.

Travaux rue Claude Monet

Une reprise du bitume du bas-côté entre la galerie 60 et la terrasse de l'hôtel Baudy, sera faite pour éviter les ornières et améliorer le stationnement des véhicules. Ces travaux seront effectués pour un montant de 3000 € par l'entreprise Gagneraud.

La dernière tranche des travaux restants de la rue Claude Monet est chiffrée pour un montant de 770 000 € et devrait reprendre en décembre 2015 jusque mars 2016. Ils sont conditionnés par les travaux de changement de canalisations d'eau potable faits par la CAPE.

-un Arrêt minute sera étudié pour la boulangerie.

-décollement du bitume rue Claude Monet :

Monsieur le Maire est intervenu auprès du service des eaux de la CAPE, maître d'œuvre des travaux en cause. Une première couche goudronnée (provisoire) a été posée à minima, les travaux devant reprendre en fin d'année. Des escalopes de goudron ont été enlevées, très gênantes pour les riverains, mais le stationnement dans cette portion de rue limite la zone de roulement d'où la souffrance de cette bande goudronnée recouvrant la tranchée de l'eau.

Le coût de ces travaux est estimé à 8000 €. Ce budget devait être utilisé pour la réfection de la route dans les Ajoux, de ce fait les travaux sont reportés.

Bénévoles Givernois

Claude Landais, Maire a remercié les bénévoles grâce auxquels un certain nombre d'actions ont été menées à bien, générant ainsi des économies pour la commune.

Actions des bénévoles

Plusieurs équipes de bénévoles avec des conseillers municipaux très actifs se sont constituées pour pallier aux manques de moyens de notre commune.

L'équipe de la Prairie : Roland Sorin, Jean-Pierre et Gérard Guillemard aidés par Arnaud Etcheberry, Jacques Falc'hon, Jean-Pierre Porcher ont nettoyé le terrain en friche et permis d'y faire paître un troupeau de vaches, comme autrefois.

L'équipe du cimetière : Jean-François Heurtaux, Claude Fouché, Jacques Falc'hon aidés par Norbert Favin ont entièrement réhabilité l'ossuaire et consolidé marches, piliers de pierre et grilles des entrées.

Les piquets de bois mis en protection dans la rue Claude Monet ont été posés par la fondation Monet devant le musée et pour le reste de la rue, par les employés communaux

Ces poteaux n'ont rien coûté à la commune car fabriqués avec du bois d'acacia (arbres tombés durant la tempête de 1999) provenant des parcelles nouvellement achetées par la commune.

Autres opérations de bénévoles :

Nettoyage des berges de la Seine

Dans le cadre de l'Opération « Berges Saines » menée avec l'association « La Seine en Partage », les bénévoles givernois venus en famille ont réalisé un remarquable travail de nettoyage. Ainsi les familles Griffon, Guillemard, Castagnetti, Willem, Richez, Falc'hon, Rosier, Favin et D.Droin, M.Delemme J-P.Paul M.Chailou, R.Sorin, M.Henri, J-M Peers de Nieuwburgh.

Sous le soleil et une escorte de cygnes, un barbecue a ensuite réuni grands et petits pour un moment de détente et de convivialité autour de Claude Landais et des conseillers municipaux présents.

Merci aux sympathiques bénévoles et aux parents venus avec leurs enfants. Nous les félicitons car c'est un bel exemple d'éducation civique.

Nettoyage de la confluence ru et bras de Seine

Une première opération menée par les employés communaux, avec G.Guillemard et P.Toussaint, a permis d'élaguer les arbres et de nettoyer le lierre qui les envahissait.

Un deuxième appel à bénévoles a été lancé pour débroussailler ce bel endroit.

Vous avez été nombreux à y répondre, nous sommes très sensibles à votre participation et vous en remercions chaleureusement. Merci en particulier à G. Guillemard, J-P. Porcher, la famille Lemoine, M.Metz, R.Sorin, N.Favin, G.Ranson, M.Chailou, M.Bouquin, J.C.Rosier, D.Droin, J.Falc'hon, J.M.Peers de Nieuwburgh, C. Landais, M. Chailou.

Projet de remplacement de la croix sur le GR2

Monsieur Gérard Laporte propose d'ériger une nouvelle croix en acier en remplacement de la croix très abimée, implantée il y a environ 30 ans par les guides de France sous la conduite D'Odile Williot. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette initiative et remercie vivement Monsieur Laporte.

Mille excuses à celles et ceux qui auraient été oubliés.

Un immense merci à tous ces bénévoles indispensables à la vie de Giverny.

Plaintes

2 plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie d'Ecos :

L'une pour déchargement : huile, pneus, lanternes de voiture etc. Le contrevenant a été identifié et a nettoyé le site. Monsieur le maire a maintenu sa plainte, l'autre pour déchargement de déchets verts.

Local des galopins

Un minimum de frais concernant l'eau et l'électricité a été réalisé.

Le local a été prêté à madame Chauveau pour faciliter la préparation du concert qu'elle organise avec sa chorale dans le cadre du comité des fêtes le 4 juillet prochain. Ce concert de chant choral aura lieu dans le musée de la mécanique naturelle de Giverny.

Bornage

Un bornage contradictoire a été réalisé sur le chemin n° 29. Un accord tacite est intervenu, le chemin devrait retrouver sa largeur initiale soit 4m.

Dans le futur, d'autres bornages contradictoires devront être réalisés : sente des grosse eaux et chemin des marais.

Tribunal administratif

Christelle Carrière contre commune de Giverny.

Les frais engagés pour l'avocat s'élèvent à 3400 €, ils nous seront ultérieurement réglés en majeure partie par notre assurance.

Eglise

Sur une proposition de Claude Landais avec les "Amis de Giverny" un petit musée devrait être installé dans le local du char funéraire réunissant différents objets de culte appartenant à l'église.

Aménagement des bornes électriques de recharge des voitures électriques sur parking Terra

Opération gratuite pour la commune

Demande de permis de démolir le transformateur de la sente Delorme.

Les pierres seront récupérées par la commune

Séance levée à 0h10.